



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 9 mars 2018

Étaient présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS – Didier KLYSZ (arrive à 18h30 au point n° 3) Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON DUBOSC - Jean-Louis PIQUEPE – Géraldine BON GONELLA – Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Françoise BARBASTE – André GOIG – Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Vanessa GILBERT – Anne BORRIELLO – Claire FLOUR -Anne-Claire CHUBERRE – Aurélien CASTRIC – Jean-François BRISSONNET - Marie-José VIVANCOS - David SAINT-MELLION – Denise CORTIJO – Jean-Jacques URO – Muriel DUZERT

Ayant donné pouvoir : Didier KLYSZ à Odile BASQUIN (jusqu'au point n°2 inclus) – Gérard DIAZ à Anne BORRIELLO - Rocio BURMESTER à Cécile MOUTON-DUBOSC - Thierry ÇAMALBIDE à Jean-Louis PIQUEPE – Fabrice HENNION à Florence MAZZOLENI – Bruno LHOSTE à David SAINT-MELLION

Secrétaire de séance : Géraldine BON GONELLA

Date de la convocation : 02/03/2018

Décision n° 201813DMAC02 du 02/03/2018 Réaménagement de deux emprunts

Il a été demandé le réaménagement de deux prêts contractés auprès de la Caisse d'Épargne afin de diminuer les annuités d'emprunt. Les taux ont été ainsi revus à la baisse et la durée de remboursement rallongée de cinq ans. Ces modifications aux contrats initiaux feront l'objet d'avenants qui seront accompagnés d'échéanciers d'amortissements.

Emprunt N° 2006 6129-000-004 souscrit le 16 juin 2006 pour une durée de 20 ans, pour un montant nominal de 1 000 000 € au taux d'intérêt fixe de 4,05%, capital restant dû au 01/04/2018 : 512 500 €.

Capital restant dû	512 500 €	Proposition
Durée (nombre d'échéances)	41	61
Profil	Amortissement constant	Amortissement constant
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Base de calcul	30/360	30/360
Taux d'intérêt	4,05%	2,85%

Emprunt N° 8041651 souscrit le 15 septembre 2011 pour une durée de 15 ans, pour un montant nominal de 2 100 000 € au taux d'intérêt fixe de 4,09%, capital restant dû au 01/04/2018 : 1 598 298,09 €.

Capital restant dû	1 598 298,09 €	Proposition
Durée (nombre d'échéances)	42	62
Profil	Echéance constante	Echéance constante
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Base de calcul	30/360	30/360
Taux d'intérêt	4,09%	2,89%

Délibération n° 201803DEAC12 Liste des marchés publics passés en 2017

En application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, la liste de l'ensemble des marchés conclus l'année précédente doit être établie au cours du 1er trimestre de chaque année et publiée. Considérant la liste des huit marchés conclus en 2017, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a pris acte, des marchés ci-dessous énumérés :

MARCHES DE FOURNITURES**Fournitures de produits d'entretien pour la Cantine scolaire**

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché HT
1	Produits chimiques et divers	SODISCOL	7 365.31 €
2	Consommables	SODISCOL	12 899.67 €
3	Petit matériel d'entretien	SODISCOL	1 797.28 €
			22 062.26 €

MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE**Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Crèche**

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché HT
unique	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Crèche	ARCHEA	55 760.00 €

MARCHES DE SERVICES**Souscription aux contrats d'assurances de la Commune**

N° des lots	Désignations des lots	Sociétés attributaires	Montants annuels TTC du marché
1	Risques automobiles	GROUPAMA D'OC	5 477.19 €
2	Risques de dommages aux biens	PARIS NORD ASSURANCES SARL	6 372.16 €
3	Risques de responsabilités	AXA Cabinet ESPIC	2 161.62 €
4	Protection juridique et protection fonctionnelle	SMACL	1 291.99 €
			15 302.96 € €

MARCHES DE TRAVAUX**L'Aménagement du parvis de l'Eglise de PIBRAC**

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché en € HT
unique	Aménagement du parvis de l'Eglise de PIBRAC	EXEDRA	150 153 .50 €

**La réalisation du système de vidéo protection de la Ville de PIBRAC
(Tranche ferme et tranche Optionnelle)**

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché HT (tranches ferme et tranche optionnelle)
Unique	Réalisation du système de vidéo protection de la Ville de PIBRAC	SPIE BATIGNOLLES	141 777.75 €

Construction d'une Crèche

N° des lots	Désignations des lots	Sociétés attributaires	Montants du marché HT
1	VRD Gros œuvre – Charpente - Couverture	OCBAT	315 063.23 €
2	Menuiseries extérieures - Serrurerie	SMAP	68 598.00 €
3	Menuiseries intérieures	TEANI	35 220.49 €
4	Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds	PAGES	73 362.00 €
5	Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires	JUSTUMUS	90 084.46 €
6	Electricité CF & Cf	ALLEZ ET CIE	47 008.90 €
7	Peintures sols souples – Carrelages - Faïences	AVIGI LA FORET	44 376.69 €
			673 713.77 €

GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC TOULOUSE METROPOLE

Fournitures de bureau

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché HT
1	Fournitures de bureau	GROUPE MTM	5 500.00 €
2	Tampons	BLAGNAC TAMPONS	400.00 €

Fournitures d'électricité

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant estimatif du marché TTC
1	Tarifs verts et jaunes	ENGIE	212 000.00 €
2	Tarifs bleus	TOTAL ENERGIE	

Délibération n° 201803DEAC13 FINANCES Indemnités au Maire pour frais de représentation

Le Maire peut recevoir, sur décision expresse du Conseil Municipal, des indemnités pour frais de représentation. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune. Ainsi en est-il, notamment, des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des réceptions et manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe dans ce cadre. Le Conseil Municipal n'a la faculté de voter ces indemnités que si les ressources ordinaires de la commune le permettent. Le remboursement de ces frais ne se fait que sur présentation des justificatifs des dépenses engagées. Le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 7 voix contre** (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE, Mme DUZERT), a autorisé :

- l'attribution à Monsieur le Maire, d'indemnités pour frais de représentation plafonnée à 2000 €,
- l'imputation de cette somme au chapitre budgétaire correspondant.

Délibération n° 201803DEAC14 FINANCES Tarifs du festival 2018 PibraCréa le Off

Afin de mettre en lumière la créativité de plusieurs associations de la ville ainsi que le travail artistique des élèves des établissements scolaires Pibracais, le festival PibraCréa a vu le jour et se déroulera au théâtre musical de Pibrac (TMP) au printemps 2018. L'accompagnement professionnel du TMP permettra d'offrir les services de réservation et de billetterie en ligne. Après avis du Conseil d'Exploitation de l'ECP en date du 05/03/18, le Conseil Municipal, a approuvé, **à l'unanimité**, les tarifs de la programmation de ce festival.

Spectacle	Tarif normal	Tarif réduit 1	Tarif réduit 2
Tous en scène avec un chien dans la tête	0	-	-
The Sound of Music	18	14	9
King Arthur	16	14	8
The Best	0	-	-
Quelque part	15	13	7
Fruits de la passion	0	-	-
Le Bois de La Barthe enchanté	0	-	-
Ecole élémentaire Maurice Fonvieille	0	-	-
MJC en Fête « Ecole de musique »	6	5	5
MJC en Fête « Club de Danses »	6	5	5
« Au fil du temps »	5	-	0
Les Ateliers en spectacles	5	-	-
Le Rêve	15	-	-
Cabaret "le Quartier lapin acte en rue"	11	9	5

Tarif réduit 1 : moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, plus de 60 ans

Tarif réduit 2 : enfants de moins de 12 ans

Tarif réduit 3 : Tarif normal réduit pour 3 spectacles et plus achetés

Le tarif scolaire pour les représentations gérées par l'ECP 2018 : 6 euros.

Délibération n° 201803DEAC15 – Tarifs des entrées de la saison 2018 / 2019 du TMP

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'ECP en date du 05/03/2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs de la programmation 2018/2019, comme suit :

Spectacle	Tarif normal	Tarif réduit 1	Tarif réduit 2	Tarif réduit 3
Face à Face	38	34.20	19	30.40
Un Poyo Royo	30	27	15	24
Magic Musical	25	22.50	12.50	20
Awek	20	18	10	16
Rocky Horror Show	18	16.20	-	14.40
Correspondance intime	20	18	10	16
La Famille	30	27	15	24
La causerie musicale	40	36	20	32
En attendant Noël	15	13.50	7.5	12
Le Père Noël est une ordure	25	22.50	12.50	20
Red riding hood	18	16.20	9	15
Fabien Ruiz	25	22.50	12.50	20
Il était 1 fois le petit poucet	20	18	10	16
Over the Rimbaud	18	16.20	9	14.40
Burlesque	20	18	10	16
Cabaret 20 ^{ème} siècle	18	16.20	9	14.40

Tarif réduit 1 : moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, plus de 60 ans

Tarif réduit 2 : enfants de moins de 12 ans

Tarif réduit 3 : tarif normal réduit pour 3 spectacles et plus achetés

Le tarif scolaire pour les représentations gérées par l'ECP 2018-2019 : 6 euros.

Délibération n° 201803DEAC16 – Affectation du résultat 2017 du compte administratif communal

Le résultat de fonctionnement de l'année 2017 s'élève à **734 870,64 €**.

Le besoin de financement en investissement, après prise en compte des restes à réalisés est nul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **17 voix pour**, **7 voix contre** (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE, Mme DUZERT), et **5 abstentions** (M. FORTAS, M. DIAZ, M.

GOIG, Mme BORRIELLO, Mme FLOUR), a décidé d'affecter :

- **200 000,00 €** à la section d'investissement (article 1068),
- **534 870,64 €** en report de fonctionnement (article 002).

Délibération n° 201803DEAC17 – Affectation du résultat 2017 du compte administratif ECP

Résumé :

Le résultat de fonctionnement de l'année 2017 s'élève à **6 076,47 €**. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'affecter la totalité de ce résultat à la section de fonctionnement.

Délibérations n° 201803DEAC18 Vote du Budget Primitif 2018 Communal

Résumé :

Suite aux orientations budgétaires 2018 présentées en Conseil Municipal le 9 février, un projet de budget primitif a été proposé à la commission Finances le 28 février 2018.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par **17 voix pour**, **7 voix contre** (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE, Mme DUZERT), et **5 abstentions** (M. FORTAS, M. DIAZ, M. GOIG, Mme BORRIELLO, Mme FLOUR), a adopté :

- **le budget primitif communal** qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :
 - en section de fonctionnement à la somme de **7 249 177 euros**,
 - en section d'investissement à la somme **3 617 912 euros**,

- **le taux des trois taxes communales :**

Taxe d'Habitation	Taxe Foncier bâti	Taxe Foncier non bâti
9.99 %	14.11 %	89.24 %

Délibérations n° 201803DEAC19 Vote du Budget Primitif 2018 de l'ECP

Résumé :

Suite aux orientations budgétaires 2018 présentées en Conseil Municipal le 9 février, un projet de budget primitif a été proposé au Conseil d'Exploitation de l'ECP le 5 mars 2018.

Après en avoir débattu, Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a adopté :

- **le budget primitif de l'ECP**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :
 - en section de fonctionnement à la somme de **537 226,00 Euros** et
 - en section d'investissement à la somme de **45 785,00 Euros**.

Séance clôturée à 21h45.

Fait à Pibrac le 13 mars 2018.



Le Maire,


Bruno COSTES